

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 10

Version 1.0

Date de révision : 09-09-2021

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Sorbitol

## **SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Sorbitol  
 Numéro REACH : non pertinent (mélange)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Applications identifiées : Produits chimiques de laboratoire  
 Applications analytiques et de laboratoire  
 Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser pour les produits en contact avec les aliments. Ne pas utiliser à des fins privées (ménage).

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST sprl / A.S.O.W. sprl  
 Hellegatstraat 13a  
 2590 Berlaar  
 Belgique  
 Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27  
 Site web : [www.assyst.org](http://www.assyst.org) / [www.artsuppliesonweb.com](http://www.artsuppliesonweb.com)  
 Courriel : [ao@assyst.org](mailto:ao@assyst.org) / [vera.opsommer@assyst.org](mailto:vera.opsommer@assyst.org)

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique: Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

#### **Centres Antipoison et de Toxicovigilance**

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

#### **Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié.**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement n° 1272/2008/CE.

### 2.2 Éléments d'étiquetage :

Aucun pictogramme de danger, aucun mot de signalisation, aucune indication de danger et aucune recommandation de sécurité n'est requise.

### 2.3 Autres risques :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **Informations écologiques :**

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

#### **Informations toxicologiques :**

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 2 de 10

Version 1.0

Date de révision : 09-09-2021

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Sorbitol

## **SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**

### 3.2 Mélanges :

Description du mélange

Nom	CAS no. N° EINECS Numéro d'index REACH Reg. no.	Classification	Quantité %
Sel sodique de l'acide désoxycholique	302-95-4 206-132-7 - -	Tox. aiguë 4 / H302 Irrit. cutanée 2 / H315 Irrit. des yeux 2 / H319 STOT SE 3 / H335  ATE 1 370 mg/kg (oral)	1,455

Voir la SECTION 16 pour le texte intégral.

## **SECTION 4 : Mesures de premiers secours**

### 4.1 Description des mesures de premiers secours :

#### **Observations générales :**

Enlever les vêtements contaminés.

#### **Par inhalation :**

Fournir de l'air frais.

#### **Au contact de la peau :**

Rincer/doucher la peau à l'eau.

#### **Sur le contact visuel :**

Rincer doucement à l'eau pendant plusieurs minutes.

#### **En cas d'ingestion :**

Rinçage de la bouche.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Aucun symptôme ni effet n'est connu à ce jour.

### 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction :

#### **Agents d'extinction appropriés :**

Adapter les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

Eau, mousse, mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction sèche, poudre ABC.

#### **Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau complet.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Inflammable.

#### **Produits de combustion dangereux :**

En cas d'incendie, il peut produire : des oxydes d'azote (NOx), du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),

Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, éviter de respirer les fumées.

Avec les précautions d'usage, éteindre à une distance raisonnable.

Porter un appareil respiratoire autonome.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 3 de 10

Version 1.0

Date de révision : 09-09-2021

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Sorbitol

## **SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

#### **Pour les personnes autres que les services d'urgence :**

Lutte contre la formation de poussières.

### **6.2 Précautions environnementales :**

Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

### **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :**

#### **Des conseils sur la manière de contenir le déversement :**

Couvrir les drains.

Enregistrement mécanique.

#### **Conseils sur la manière de nettoyer le déversement :**

Enregistrement mécanique.

#### **Autres informations relatives à la décharge ou au rejet :**

Mettre dans des contenants appropriés pour l'élimination.

Aérer la zone affectée.

### **6.4 Référence à d'autres sections :**

Produits de combustion dangereux : voir section 5.

Équipement de protection individuelle : voir section 8.

Matières incompatibles : voir section 10.

Instructions pour l'élimination : voir section 13.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage :**

### **7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité :**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

#### **Conseils sur l'hygiène professionnelle générale :**

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :**

Conserver dans un endroit sec.

#### **Substances ou mélanges incompatibles :**

Conseils pour le stockage des produits chimiques.

#### **Prise en compte d'autres avis :**

Exigences en matière de ventilation

#### **Utilisation d'une ventilation locale et générale :**

Conceptions spécifiques pour les locaux de stockage ou les cuves

#### **Température de stockage recommandée :**

15 - 25 °C

### **7.3 Utilisation finale spécifique :**

Aucune information n'est disponible.

## **SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle :**

#### **Limites nationales**

#### **Limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition professionnelle) :**

Pays	Nom de la substance	Identification	TGG 8 heures (mg/m <sup>3</sup> )	TGG 15 min	Notation	Source
BE	particules non classées ailleurs	VL/VCD	10		I	Moniteur Belge
BE	particules non classées ailleurs	VL/VCD	3		R	Moniteur Belge

#### **Notation :**

CW La valeur plafond est une valeur limite à ne pas dépasser (valeur plafond).

I : Fraction inhalable

R : Fraction respirable

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 4 de 10

Version 1.0

Date de révision : 09-09-2021

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Sorbitol

TGG 15 min : Valeur à court terme (limite d'exposition à court terme) : limite à ne pas dépasser et qui s'applique pendant une période de 15 minutes (sauf indication contraire).

TGG 8 heures : Moyenne pondérée dans le temps (limite d'exposition à long terme) : mesurée ou calculée à partir d'une période de référence de huit heures (sauf indication contraire).

## 8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de sécurité avec protection latérale.

#### Protection de la peau :

##### Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Les gants appropriés sont testés EN 374 contre les produits chimiques.

##### Type de matériau

NBR (caoutchouc nitrile)

##### Épaisseur du matériau

>0,11 mm

##### Temps de passage du matériau des gants

>480 minutes (niveau de perméation : 6)

##### Autres équipements de protection

Insérer des périodes de repos pour la régénération de la peau.

Une protection préventive de la peau (crèmes protectrices) est recommandée.

#### Protection respiratoire :

Une protection respiratoire est nécessaire en cas de : Production de poussières.

Filtre à particules (EN 143). P1 (filtre au moins 80 % des particules de l'air, code couleur : blanc).

#### Gestion de l'exposition environnementale :

Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique :	solide
Couleur :	beige
Odeur :	caractéristique
Point de fusion/congélation :	indéterminé
Point d'ébullition ou (initial) et intervalle d'ébullition :	indéterminé
Inflammabilité :	ce matériel est inflammable, mais ne s'enflamme pas facilement
Limite inférieure et supérieure d'explosion :	non déterminée
Point d'éclair :	non applicable
Température d'auto-inflammation :	indéterminée
Température de décomposition :	hors sujet
Valeur pH :	6,9 - 7,3
Viscosité cinématique :	non pertinent
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité dans l'eau :	miscible dans toutes les proportions
<b>Coefficient de partage</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) :	cette information n'est pas disponible
Pression de vapeur	indéterminée
Densité	indéterminée
Densité de vapeur relative	aucune information disponible pour cette propriété
Caractéristiques des particules	Pas de données disponibles.
<b>Autres paramètres de sécurité</b>	
Propriétés oxydantes :	non

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 de 10

Version 1.0

Date de révision : 09-09-2021

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Sorbitol

## 9.2 Autres informations

Informations sur les classes de danger physique :  
(risques physiques) :

Classes de danger selon le SGH  
sans objet

### Autres caractéristiques de sécurité :

Miscibilité :

entièrement miscible avec l'eau

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité :

Le produit tel qu'il est livré n'est pas en mesure de provoquer une explosion de poussières, mais l'enrichissement en poussières fines entraîne un risque d'explosion de poussières.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans des conditions atmosphériques normales ainsi qu'à la température et à la pression prévues pendant le stockage et la manipulation.

### 10.3 Réactions dangereuses possibles

Réaction violente avec : fortement oxydant

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune condition spécifique n'est connue pour être évitée.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Il n'y a pas d'autres informations.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux : voir section 5.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Aucune donnée d'essai n'est disponible pour le mélange dans son ensemble.

#### Procédure de classification

La méthode de classification des mélanges basée sur les composants du mélange (formule de somme).

#### Classification selon le SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement n° 1272/2008/CE.

#### Toxicité aiguë

Ne peut être classé comme toxique aiguë.

#### Estimation de la toxicité aiguë (ATE) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ATE
Sel sodique de l'acide désoxycholique	302-95-4	Oral	1 370 mg/kg

#### Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Point final	Valeur	Espèces
Sel sodique de l'acide désoxycholique	302-95-4	Oral	DL50	1 370 mg/kg	Rat

#### Corrosion/irritation de la peau

Ne peut être classé comme caustique/irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Ne peut être classé comme gravement lésionnel ou irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire/peau

Ne peut être classé comme allergène par inhalation ou par voie cutanée.

#### Mutagénicité dans les gamètes

N'est pas classable comme mutagène dans les cellules germinales (mutagène).

#### Cancérogénicité

N'est pas classable comme cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classable en tant que substance toxique pour la reproduction.

#### Toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition unique

Ne peut être classé comme toxique pour des organes cibles spécifiques (exposition unique).

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 1.0

Date de révision : 09-09-2021

Page 6 de 10

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Sorbitol

## **Toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée**

Ne peut être classé comme toxique pour des organes cibles spécifiques (exposition répétée).

## **Risque d'inhalation**

N'est pas classée comme dangereuse en cas d'aspiration.

## **Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques**

### Après avoir avalé

Aucune donnée n'est disponible.

### En cas de contact avec les yeux

Aucune donnée n'est disponible.

### Après inhalation

Aucune donnée n'est disponible.

### Au contact de la peau

Aucune donnée n'est disponible.

### Autres informations

Les effets sur la santé ne sont pas connus.

### 11.2 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

### 11.3 Informations sur les autres dangers

Il n'y a pas d'autres informations.

## **SECTION 12 : Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité :

Ne peut être classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.

### **Biodégradation**

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.2 Processus de dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3 Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

### 12.7 Autres effets indésirables

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 13 : Instructions relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

#### **Produit**

Pour l'élimination des déchets, contacter l'entreprise agréée responsable de l'élimination des déchets.

#### **Informations sur les rejets d'eaux usées**

Ne pas jeter les déchets dans l'évier.

#### **Dispositions relatives à la prévention des déchets**

L'attribution des numéros clés des déchets/marquages des déchets doit être spécifique à l'industrie et au processus, conformément à l'AVV. Abfallverzeichnis-Verordnung (règlement relatif au catalogue des déchets, Allemagne).

#### **Commentaires**

Les déchets sont séparés en catégories qui peuvent être traitées séparément par les services de gestion des déchets locaux ou nationaux.

Veuillez noter les dispositions nationales ou régionales pertinentes.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878

Page 7 de 10

Version 1.0

Date de révision : 09-09-2021

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Sorbitol

## **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.2 Dénomination appropriée de la cargaison selon les règlements types de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Remarques : Non applicable au produit tel qu'il est fourni.

### 14.8 Informations pour chacun des règlements de l'ONU

#### **Transport de marchandises dangereuses par route, rail ou voie navigable (ADR/RID/ADN) - Informations complémentaires**

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations complémentaires**

Non soumis à l'IMDG.

#### **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations complémentaires**

Non soumis à l'OACI-IATA.

## **SECTION 15 : Informations statutaires**

### 15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

#### **Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**

#### **Restrictions conformément à REACH, annexe XVII**

aucun des ingrédients n'est mentionné

#### **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, annexe XIV)/SVHC - liste candidate**

Aucun des composants n'est répertorié. (Ou Concentration de la substance dans le mélange : <0,1 %

Concentration massique)

#### **Directive Seveso 2012/18/EU (Seveso III)**

Non.	Substance dangereuse/catégories de danger	Seuils (en tonnes) pour l'application des exigences relatives aux établissements des niveaux inférieur et supérieur	Noix
	Non allouée		

#### **Directive Decopaint**

Teneur en COV : 0 %

#### **Directive sur les émissions industrielles (directive IE)**

Teneur en COV : 0 %

#### **Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)**

aucun des ingrédients n'est mentionné

#### **Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et transferts de polluants (PRTR)**

aucun des ingrédients n'est mentionné

#### **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**

#### **Liste des polluants (DCE)**

Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Inclus dans	Commentaires
Sel sodique de l'acide désoxycholique	Métaux et composés métalliques		A)	

#### **Légende**

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 de 10

Version 1.0

Date de révision : 09-09-2021

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Sorbitol

A) Liste indicative des principaux polluants

**Règlement sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs**

aucun des ingrédients n'est mentionné

**Réglementation sur les précurseurs de drogues**

aucun des ingrédients n'est mentionné

**Règlement sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

aucun des ingrédients n'est mentionné

**Règlement sur les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**

aucun des ingrédients n'est mentionné

**Règlement sur les polluants organiques persistants (POP)**

aucun des ingrédients n'est mentionné

**Autres informations**

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Respecter les restrictions de travail conformément à la directive sur la grossesse (92/85/CEE) pour les femmes enceintes ou qui allaitent.

**Inventaires nationaux**

Pays	Liste	Statut
AU	AICS	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés
CA	DSL	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés
CN	IECSC	tous les ingrédients sont indiqués
L'UE	ECSI	tous les ingrédients sont indiqués
L'UE	REACH Reg.	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés
JP	CSCL-ENCS	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés
JP	ISHA-ENCS	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés
KR	KECI	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés
MX	INSQ	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés
NZ	NZIoC	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés
PH	PICCS	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés
TR	CICR	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés
TW	TCSI	tous les ingrédients sont indiqués
ÉTATS-UNIS	TSCA	tous les ingrédients ne sont pas mentionnés

**Légende**

AICS :	Inventaire australien des substances chimiques
CICR :	Règlement sur l'inventaire et le contrôle des produits chimiques
CSCL-ENCS :	Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (CSCL-ENCS)
DSL :	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI :	Inventaire CE (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC :	Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine
INSQ :	Inventaire national des substances chimiques
ISHA-ENCS :	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ISHA-ENCS).
KECI :	Inventaire coréen des produits chimiques existants
NZIoC :	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
PICCS :	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)
REACH Reg :	Substances enregistrées dans REACH
TCSI :	Inventaire des substances chimiques de Taïwan
TSCA :	Toxic Substance Control Act (loi sur le contrôle des substances toxiques)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique :**

Aucune évaluation de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange n'a été réalisée.

**SECTION 16 : Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

Abréviations	Description des abréviations utilisées
Tox. aiguë :	Toxicité aiguë

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 9 de 10

Version 1.0

Date de révision : 09-09-2021

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Sorbitol

ADN :	Accord européen relatif au transport internationale des marchandises Dangereuses par voies de navigation Intérieures (European Agreement concerning the international carriage of dangerous goods by inland waterways)
ADR :	Accord relatif au transport internationale des marchandises Dangereuses par route (Agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road)
ATE :	Estimation de la toxicité aiguë
CAS :	Chemical Abstracts Service (base de données sur les produits chimiques et leur numéro unique, le numéro d'enregistrement CAS)
numéro de catalogue :	Le numéro de catalogue est l'identifiant utilisé dans la partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008.
CLP :	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (CLP) des substances et des mélanges.
CW :	Valeur plafond (valeur plafond)
DGR :	Dangerous Goods Regulations, réglementation pour le transport des marchandises dangereuses, voir IATA/DGR
Numéro CE	Le registre CE (EINECS, ELINCS et le registre NLP) est la source du numéro CE à sept chiffres utilisé comme préfixe pour les substances (Union européenne).
EINECS :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ELINCS :	Liste européenne des substances chimiques notifiées
Dommages aux yeux :	Provoque de graves lésions oculaires
Irrit. des yeux	Irritant pour les yeux
SGH :	"Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, élaboré par les Nations unies.
IATA :	Association internationale du transport aérien
IATA/DGR :	Réglementation sur les marchandises dangereuses (DGR) pour l'aviation (IATA)
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale.
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG)
DL50 :	Dose létale 50 % : la DL50 correspond à la dose d'une substance testée à laquelle 50 % des sujets testés meurent pendant un intervalle de temps donné.
Moniteur Belge :	Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
NLP :	Polymère non allongé
PBT :	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH :	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques.
RID :	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
Corr. de la peau	Corrosif pour la peau
Irritant pour la peau	Irritant pour la peau
STOT SE :	Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique
SVHC :	Substance très préoccupante
TGG 15 min :	Valeur à court terme
TGG 8 heures :	Moyenne pondérée dans le temps
COVS :	Composés organiques volatils
vPvB :	Très persistant et très bioaccumulable

## Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (CLP) des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport de marchandises dangereuses par route, rail ou voies navigables intérieures (ADR/RID/ADN).

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878  
Version 1.0 Date de révision : 09-09-2021  
Nom commercial : Sorbitol

Page 10 de 10  
Date d'impression : 4-4-2024

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Réglementation sur les marchandises dangereuses (DGR) pour l'aviation (IATA).

## Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

La classification est basée sur les résultats des mélanges testés.

Risques pour la santé.

Risques pour l'environnement.

La méthode de classification des mélanges basée sur les composants du mélange (formule de somme).

## Liste des phrases pertinentes (code et texte intégral comme mentionné dans les chapitres 2 et 3).

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H319 Provoque une irritation sévère des yeux.

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

## Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette fiche de données de sécurité est rédigée et destinée exclusivement à ce produit.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Sorbitol MacConkey

Agar ISO 11133, ISO 16654 pour la microbiologie.

Belgique